

# Loi Renseignement : un premier hébergeur déménage

Ils avaient dit qu'ils l'auraient fait ; ils ont maintenu leur promesse. Un premier hébergeur a annoncé ce vendredi 17 avril 2015 quitter la France à cause de l'adoption de la Loi Renseignement par l'Assemblée Nationale dans la nuit du mercredi 15 au jeudi 16 avril 2015. Il s'agit d'Altern.org qui pourrait être le premier d'un grand exode.

Les "boîtes noires" au coeur du problème

Comme prévu c'est l'adoption de l'article 2 de la Loi Renseignement qui oblige les hébergeurs français à installer des boîtes noires de contrôle des données internet qui est la cause du départ d'Altern.org. Ces boîtes noires prévoient un algorithme pour analyser les données et, selon le gouvernement, traquer les terroristes.

" Altern.org participe depuis vingt ans à faire du droit à la liberté d'expression une réalité pour les citoyens et résidents de ce pays. Pendant toutes ces années les dirigeants politiques, ceux des grandes entreprises, les notables de tout poil, n'ont eu de cesse que de refermer cette parenthèse de liberté ouverte par internet. On a bien rigolé en les voyant gesticuler à tenter de bloquer la mer avec des lignes Maginot comme l'hadopi "

Ces boîtes noires ont vivement été critiquées de toutes part, y compris par le consortium Internet W3C ou le New York Times.

Le premier... d'une longue série ?

Altern "ferme ses services immédiatement, pour les ré-ouvrir dans quelques jours dans un pays plus respectueux des libertés individuelles" mais on ne sait pas encore où il va aller. Sans doute dans un autre pays européen.

Ce qui est inquiétant est qu'Altern pourrait être le premier d'une longue série d'hébergeurs qui décident de quitter la France... détruisant par là des emplois et surtout limitant la croissance du pays dans le numérique.